

Comment prolonger un prêt ?

dans les

bibliothèques



de l'**Université** de Strasbourg



bu.unistra.fr



Il est possible de prolonger un prêt 2 fois*, dans les 3 jours précédents la date limite de retour, à condition que le document ne soit pas réservé par un·e autre lecteur·ice. La durée de prolongation est égale à la durée initiale du prêt.

*5 fois pour les enseignant·es et les chercheur·ses

Vous ne pourrez pas prolonger de prêts si un de vos emprunts est en retard ou si vous êtes suspendu·e de prêt.



Comment faire ? *Via* votre compte lecteur

→ Sur bu.unistra.fr, cliquez sur « Mon compte » puis connectez-vous avec vos identifiants Unistra.

→ Cliquez sur la flèche à côté de votre nom, puis sur « Situation ».

→ Cliquez sur « Prolonger » pour le document souhaité.



Problème de connexion ? Mot de passe oublié ?

↳ support.unistra.fr

✉ support@unistra.fr

☎ 03 68 85 43 21